

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (17^e réunion)

Tenue le mardi 31 mai 1994

Projet d'ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès verbal du 13 avril 1994 et suites.
5. Nomination d'un vérificateur ou d'une vérificatrice pour 1993-1994.
6. Participation au Conseil d'administration du Collège.
7. Divers:
 - a) Entente FEC-Gouvernement.
8. Dossier des précaires.
9. Structure des programmes.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Résolution 17.1

Il est proposé de nommer Guy Lemire à la présidence de l'assemblée.

Prop.: Denis Lamoureux

App.: Jean Lacharité

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX ET NOUVELLES MEMBRES

Aucun-e.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 17.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop.: Claudette Montreuil

App.: Yvon Daigle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 1994

Résolution 17.3

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale (16e réunion) tenue le 13 avril 1994 tel que rédigé.

Prop.: Pierre Masson

App.: André Paradis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suites:

- **Rés. 16.11** Un **Entre Poing** est paru sur le sujet - Le Syndicat a demandé à l'administration de faire une entente en C.R.T. sur ce point. Le Collège refuse de faire une entente formelle, mais est d'accord pour faire une déclaration commune avec le Syndicat.

5. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR OU D'UNE VÉRIFICATRICE POUR 1993-1994

Résolution 17.4

Il est proposé de nommer Léopold Lavigne à titre de vérificateur des États financiers du SPECS pour l'année 1993-1994.

Prop.: Michel Berthiaume

App.: Diane Lemay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

Réf.: résolutions 16.6, 16.7, 16.8 de l'Assemblée générale du 13 avril 1994.

Le Collège refuse d'accorder de la libération pour la Commission des études. Le Syndicat a envoyé copie d'une lettre d'appui signée par les C.D. des départements aux membres du C.A. du Collège. On veut donc acheminer le dossier au C.A. du Collège.

Résolution 17.5

Il est proposé de modifier le plan d'action adopté le 13 avril 1994 dans le sens suivant: autoriser les représentants du Syndicat élus au C.A. du Collège à y siéger et ce, dès la prochaine réunion du C.A.

Prop.: D. Lamoureux

App.: André Paradis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DIVERS

A) Entente FEC-Gouvernement

La CEQ est en négociation sur la réorganisation du travail. S'il y a entente sur les mesures de résorption des MED entraînées par la réforme, elle a été faite dans ce cadre. Elle contiendrait une notion de «poste réservé» pour les MED en éducation physique et en philosophie.

8. DOSSIER DES PRÉCAIRES

Stéphane Chalifour présente le dossier, notamment les deux propositions suivantes qui avaient été déposées à l'Assemblée générale du 13 avril 1994:

8. DOSSIER DES PRÉCAIRES (suite)

a) Que l'Assemblée générale se prononce en faveur de l'élargissement de la plage horaire, sur une base volontaire pour les enseignantes et les enseignants;

b) Que l'Assemblée générale mandate le bureau exécutif pour demander à l'Administration du Collège d'en étudier les modalités d'application pour l'année scolaire 1995-1996.

Proposition

a) Il est proposé que l'Assemblée générale se prononce en faveur de l'élargissement de la plage horaire, sur une base volontaire pour les enseignantes et les enseignants.

b) Il est proposé que l'Assemblée générale mandate le Bureau exécutif pour demander à l'Administration du Collège d'en étudier les modalités d'application pour l'année scolaire 1995-1996.

Prop.: Stéphane Chalifour

App.: Michel Berthiaume

Résolution 17.6

Il est proposé que l'on dépose la proposition a).

Prop.: Hélène Duquette

App.: André Paradis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition

Il est proposé que l'on dépose la proposition b).

Prop.: André Paradis

App.: Hervey Lagrandeur

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Résolution 17.7

Il est proposé que l'on reformule la proposition b) dans le sens suivant:

que l'Assemblée générale mandate le Bureau exécutif et la FNEEQ pour étudier le dossier de la précarité de l'emploi pour dégager des solutions, notamment sur les question de l'éducation des adultes et de la formation sur mesure.

Prop.: Hélène Dindon

App.: André Paradis

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. DOSSIER DES PRÉCAIRES (suite)

Proposition

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate l'Exécutif et le Comité des précaires afin de faire la demande d'une libération pour le Comité des précaires

Prop.: Stéphane Chalifour

App.: André Mercier

Proposition

Il est proposé que l'on réfère la proposition précédente à une prochaine assemblée générale.

Prop.: Denis Lamoureux

App.: René Pelletier

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Sur recommandation du président d'assemblée, l'Assemblée générale convient de passer immédiatement au point 9 et de revenir sur le point 8 par la suite.

9. STRUCTURE DES PROGRAMMES

Ce point est traité sous forme de panel avec les invitées et invités suivants: Edith Massicotte et Elizabeth Monzein de la FNEEQ et Benoît Pagé, professeur au Cégep Edouard Montpetit.

8. DOSSIER DES PRÉCAIRES(suite)

Faute de quorum, l'assemblée est levée.

Denis Lamoureux, président

Jean Lacharité, secrétaire